



Conseil municipal du 08 avril 2024

Délibération n°26-24

Objet : Modification du tableau des effectifs

Date de convocation : 02/04/2024

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élu : Serge CAFIERO

Membres présents : Renaud PFEFFER – Pascale CHAPOT - Loïc BIOT - Dorothee RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT - Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Arnaud BREJOT- Véronique MERLE- Anne-Catherine VALETTE – Julie GUINAND BOIRON - Sophie PIVOT – Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Christian CECILLON - Raphaëlle GUÉRIAUD – Fatira RULLIERE – Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Anne BLANCHET a donné pouvoir à Fatira RULLIERE.

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Ainsi, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Par ailleurs, en cas de suppression d'emploi, le comité social territorial est obligatoirement saisi pour avis.

II. LA PROPOSITION

Il est proposé les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Filière Technique

Suite à la mutation d'un agent et au recrutement par voie de mutation d'un agent au service des espaces verts, il convient de créer un poste d'adjoint technique principal 2nde classe à temps complet.

D'autre part, dans le cadre de la politique RH, la commune souhaite promouvoir ses agents par le déroulé de leur avancement de carrière ; à ce titre, il convient de supprimer un poste d'adjoint technique à temps complet et créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet d'une part. D'autre part, il convient de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet d'autre part.

Suppression	Création
1 poste d'adjoint technique TC (35h) 1 poste d'adjoint technique principal 2 nd e classe TC (35h)	1 poste d'adjoint technique principal 2 nd e classe TC (35h) 1 poste d'adjoint technique principal 2 nd e classe TC (35h) 1 poste d'adjoint technique principal 1 ^{ère} classe TC (35h)

Filière Animation

- Afin de répondre aux nombreux projets et animations de la médiathèque et la fréquentation croissante du public, il convient d'augmenter le temps de travail d'un agent à 26h, actuellement à 17.5h

- Dans le cadre du développement des projets jeunesse, il convient de créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet, actuellement à 20h

Suppression	Création
	1 poste d'adjoint territorial d'animation TNC (26h) 1 poste d'adjoint territorial d'animation TC (35h)

Filière ATSEM

Dans le cadre de la politique RH, la commune souhaite promouvoir ses agents par le déroulé de leur avancement de carrière ; à ce titre, il convient de supprimer un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps complet et créer un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet

Suppression	Création
1 poste d'ATSEM principal 2 ^{ème} classe TC (35h)	1 poste d'ATSEM principal de 1 ^{ère} classe TC (35h)

Après avis favorable du CST en date du 15 mars 2024.

III. LA DÉCISION

Oùï l'exposé de Anne-Catherine VALETTE,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'**APPROUVER** la modification du tableau des effectifs.

Mornant, le 08 avril 2024.

Le Maire,



Renaud PFEFFER.